

Délibération n° 038-2026 du 17 septembre 2026

Portant désignation des représentants de l'OPT-NC au sein de l'assemblée des actionnaires et du comité d'administration de la société par actions simplifiée Offratel

Le conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n°51/CP du 23 octobre 2000 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2002-716 du 2 mai 2002 portant organisation comptable et financière de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes ;

Vu l'arrêté n°AG-2025-DRHFP-0192 du 17 décembre 2025 portant nomination de M. Thomas DE DECKKER en qualité de directeur général de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le rapport de présentation au conseil d'administration n°038-2026.

Délibère :

Article 1 : Sont désignés pour représenter l'OPT-NC, actionnaire au sein de l'assemblée générale de la société par actions simplifiée OFFRATEL et habilités à prendre toute décision relevant de l'actionnaire unique, en application des statuts de la société :

- Mme Naïa WATEOU présidente du conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Naïa WATEOU à défaut le directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie M. Thomas DE DECKKER, étant entendu que cette activité se situe en dehors du champ d'application d'un mandat social.

Article 2 : L'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie propose pour siéger au sein du comité d'administration de la SAS OFFRATEL à compter du 17 septembre 2026 :

- 1. Mme Stéphanie DE PALMAS (suppléante : Mme Salomé SAUGNAC) ;
- 2. M. Jean-Frédéric GALLO (suppléante : Mme Nathalie SANUY) ;
- 3. M. Stéphane YOTEAU (suppléante Mme Amada CREPIN)

Article 3 : La délibération n°014-2025 du 23 avril 2025 portant désignation des représentants de l'OPT-NC au sein de l'assemblée des actionnaires et du comité d'administration de la société sas OFFRATEL, est abrogée.

Article 4 : Le directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée, transmise au contrôle de légalité, et pour information à la direction du budget et des affaires financières du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, le 17 septembre 2026

Un administrateur

STÉPHANIE DE PALMAS

La présidente du conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

NAÏA WATEOU